



Liberté Égalité Fraternité

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas. Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien □

Cadre réservé à l'autorité cha	rgée de l'examen au cas par cas
Date de réception ://	
Dossier complet le :	
N° d'enregistrement :	
Intitulé du projet	西苏树之间,也美国的地名
Projet de construction d'un ensemble immobilier sur la co	mmune de Saint-Lô (50).
Identification du (ou des) maître(s) d'	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)
	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)
Identification du (ou des) maître(s) d'	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)
	ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)
Personne physique	
Personne physique	
Personne physique	
Personne physique Nom	
Personne physique Nom Personne morale	Prénom(s)
Personne physique Nom Personne morale Dénomination	Prénom(s)
Personne physique Nom Personne morale Dénomination LOGIMANCHE	Prénom(s) Raison sociale
Personne physique Nom Personne morale Dénomination LOGIMANCHE N° SIRET 9 0 5 7 8 0 0 7 8 0 0 0 1 0	Prénom(s) Raison sociale Type de société (SA, SCI)
Personne physique Nom Personne morale Dénomination LOGIMANCHE N° SIRET	Prénom(s) Raison sociale Type de société (SA, SCI) Société Coopérative de Production d'HLM

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3	Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article
	R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant
	du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39) Travaux, construction et opérations d'aménagement	Assiette foncière > 5 ha, rubrique 2150 (régime déclaratif) de la Loi sur l'Eau relative à la gestion des eaux pluviales.

3.1	Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux
l et	II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'un ensemble immobilier composé de 84 maisons, de logements locatifs seniors, de logements sociaux, de maison individuelles et de terrains libres de constructeurs. Il est situé Rue du Vieux Candol sur la commune de Saint-Lô dans le département de la Manche (50).

Le terrain est actuellement occupé par des parcelles agricoles. Il est situé en zone 1AUa "La zone 1AUa qui est destinée à être ouverte à l'urbanisation à court et moyen terme et à vocation d'habitat" du PLU de Saint-Lô.

Le projet s'implantera sur une surface de plus de 5 ha, sur les parcelles n° 28 de la section DA et n°3 de la section CK.

4.2 Objectifs du projet

- Création de logements individuels
- Création d'une résidence sénior
- Création de logements locatifs sociaux
- Terrains libres de constructeurs

	mmairement le projet	
4.3.1 Dans sa	a phase travaux	
D'un point de v	ru chronologique, les travaux consisteront à :	
T		
Terrasser le teViabiliser les pConstruire les		
- Paysager les	espaces collectifs et réaliser les ouvrages de gestion	des eaux pluviales.
4.3.2 Dans s	sa phase d'exploitation et de démantèlen	nent
Dans sa nhase	e d'exploitation, le projet proposera plusieurs logement	ts individuelles et collectifs ainsi que des
	de constructeur.	
terrains libres of		

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

i) La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet a été soumis à une étude de détermination de zone humide et sera également soumis à un dossier loi sur l'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface du village sénior - Surface du village résidentiel Surface logements locatifs sociaux - Surface lots libres constructeurs Surface voiries - Surface bassin d'eau pluviale	22 844 m ² - ~10 000 m ² ~2 000 m ² - ~6 000 m ² ~6 500 m ² - ~1 500 m ²
Surface au sol du projet	~5 ha

4.6	Local	isation	dυ	pro	et

Localisation du projet	
Adresse et commune d'implantation	
Numéro : Voie : rue du Vieux Candol	
Lieu-dit :	
Localité : Saint-Lô	
Code postal : _5 _0 _0 _0 _0 _BP : Cedex :	
Coordonées géographiques ^[1]	
Long.: - 1 • 1 0 • 5 3 * 4 Lat.: 4 9 • 1 0 • 2 9 * 4	
Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36 a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement	5°, 37°, 38°, 43°
Point de départ : Long. : ° ' " Lat. ; ° ' " "	
Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "	
Communes traversées :	
Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :	
	14.
i Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.	
S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage exis	stant?
□ Oui ☑ Non	
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluat environnementale ?	ion
□ Oui □ Non	

4.7

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

(i) Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		V	La zone d'intérêt écologique la plus proche est située à environ 1,1 km à l'Ouest de la zone d'étude. Il s'agit de la ZNIEFF de type Il "Moyenne vallée de la vire et bassin de la Souleuvre" (250008450) Source : IGN
En zone de montagne ?	0	V	Source : Loi n° 85-30 du 9 janvier 1985
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	0	V	Source : IGN
Sur le territoire d'une commune littorale ?		V	Source : Loi n° 86-2 du 3 janvier 1986
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?	0	V	Le zonage le plus proche est le PNR FR8000021 "Marais du Cotentin et du Bessin", situé à environ 4 km au Nord du site. Source : IGN

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	V		Le territoire est couvert par le Plan de prévention du bruit dans l'environnement 2ème génération (PPBE 2) du département de la Manche. Le projet n'est pas concerné par le PPBE. Source : Préfet de la Manche
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?	V	0	Le site se trouve en parti au sein d'un périmètre de protection au titre des abords de monuments historiques (AC1). Source : Atlas des patrimoines
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	V		Une zone humide réglementaire de 1 465 m² est présente sur le site. Dans le cadre du projet, une partie de la zone humide sera impactée : - environ 135 m² pour la voirie ; - environ 340 m² pour les lots ; - soit un total de 475 m² de ZH détruite et 990 m² de ZH conservée. Source : Mission d'assistance pour la réalisation d'une étude zone humide (Socotec, 2022) (Cf. Annexe 8).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan	~		La commune de Saint-Lô est couverte par un PPRN de type inondation nommé PPRI Viré approuvé en 2004. Le projet n'est pas concerné par ce PPRN.
de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	0	V	Il est approuvé.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		V	Pas de sites BASIAS, BASOL ou ICPE au sein du périmètre d'étude, ni dans un rayon de 500 mètres autour du site. Source : Géorisques / Infoterre
			The system of the second second
Dans une zone de répartition des eaux ?	0	V	Source : SIGES Seine-Normandie
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		V	Le projet ne se situe pas dans un périmètre de protection d'après les données d'Atlas santé.
Dans un site inscrit ?		V	Non le projet ne se situe pas sur un site inscrit d'après l'Atlas des patrimoines.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		V	La zone Natura 2000 la plus proche est située à environ 9,3 km au Nord du périmètre d'étude. Il s'agit de la zone Natura 2000 ZSC, SIC "Coteaux calcaires et anciennes carrières de La Meauffe, Cavigny et Airel" (FR2502012).
D'un site classé ?	0	V	Non le projet ne se situe pas sur un site classé d'après l'Atlas des patrimoines ni à proximité.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Inc	Incidences potentielles		Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	V		Prélèvement d'eau potable issu d'un réseau d'eau communal AEP pour les besoins sanitaires et domestiques.
nrces	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		~	A ce stade des études, il n'est pas prévu de drainage d'ouvrages.
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		~	Le projet va tendre vers un équilibre remblai/déblai. Dans le cas où des terres excavées seraient excédentaires, celles-ci seront évacuées vers des filières adaptées.
	Est-il déficitaire en matériaux ?		V	Le projet n'est pas déficitaire en matériaux. Toutefois, les aménagements obligeront à faire venir des matériaux spécifiques pour réaliser les infrastructures (bâtiments, voiries,).
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?			

Inc	cidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	V	0	Le projet sera raccordé au réseau d'alimentation en eau potable depuis la rue du Vieux Candol. Les eaux usées du projet (250 EH) seront collectées et acheminées vers la station d'épuration de Saint-Lô (Code SANDRE: 035050201000) d'une capacité nominale de 40 000 EH. En 2021, la charge maximale entrante était de 33 579 EH. Le projet ne serait, à lui seul, remettre en cause le fonctionnement de cette station.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		Ø	Le site est composé de parcelles agricoles d'intérêt assez faible. Le projet nécessite la devégétalisation d'une grande partie de la parcelle. Au regard des aménagements à proximité la perturbations sera assez faible.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?		7	Le site se situe à plus de 9 km de la zone d'étude. Il n'est pas susceptible d'avoir un impact même faible sur cette zone.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	7		Le projet consomme un espace agricole, voué à être urbanisé à cour ou moyen terme d'après le PLU.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		•	D'après Géorisques : - Canalisations de transport de matières dangereuses : risques existants sur la commune mais pas au droit ou aux abords immédiate du projet
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	~	0	D'après Géorisques : - Inondation (Risque existant sur la commune) : hors du zonage du PPRi - Séisme (Risque modéré au droit du projet) - Retrait gonflement des argiles (Risque faible sur la commune) - Radon (Risque faible sur la commune)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		V	Aucunes des activités prévues n'est de nature à engendrer des risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?		7	

Incidences potentielles		Oui Non		De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel		
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	V		Un trafic sera généré quotidiennement par les allées et venues des habitants.		
	Est-il source de bruit ?		V	Le projet sera source de bruit lors de la phase travaux. Lors de la phase travaux. Lors de la phase travaux. Lors de la principalement lié au trafic routier.		
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?		V	Le projet n'est pas concerné par des nuisances sonores.		
seou	Engendre-t-il des odeurs ?		V	Le projet n'est pas de nature à engendrer des odeurs.		
Nuisances	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	0	~	Le projet n'est pas concerné par des odeurs particulières.		
	Engendre-t-il des vibrations ?	0	V	Le projet n'est pas de nature à engendrer des vibrations.		
	Est-il concerné par des vibrations ?	0	V	Le projet n'est pas concerné par des sources de vibration.		
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	V		Les voiries et le parking seront éclairés.		
		V	0	Le projet est concerné indirectement par l'éclairage des voiries limitrophes.		
ons	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		V	Le projet n'est pas de nature à engendrer des rejets dans l'air significatifs. On notera toutefois les rejets liés à la circulation, aux systèmes de chauffage et de climatisation le cas échéant.		
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?		Ø	Le projet occasionnera des eaux de ruissellement liées à l'imperméabilisation des sols.		
	Si oui, dans quel milieu ?	0	0			

Incidences potentielles		Oui No	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel		
sions	Engendre-t-il des effluents ?	V		Le projet engendrera des eaux usées pour une charge journalière annuelle d'environ 250 EH.		
Émissions	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	~		Le projet engendrera la création de déchets liés à l'activité à la nature même du projet (ordures ménagères, tri).		
e/Cadre oulation	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		V	D'après l'Atlas des Patrimoines.		
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	~		Le projet s'intègre au droit de parcelles agricoles.		

.2 Les incidend 'autres projets	ces du projet io s existants ou a	dentifiées au 6 approuvés ?	.1 sont-elles susce	ptibles d'être cu	mulées avec
☐ Oui ☑ Si oui, décrive	Non z lesquelles :				

☐ Oui ☑ Non Si oui, décrivez lesque	allos :			
or our, decrivez lesque	nies.			
Description des pr				
idences sur l'enviro	nnement requises	au titre d'autres	législations appli	cables
	8 - 1 - NO		7.7	
Description, le cas	échéant, des mesu	res et caractéris	stiques du projet	susceptibles d'ê
Description, le cas tenues ou mises en c nvironnement ou la udiés) et permettan éciser et de détaille	œuvre pour éviter o santé humaine (en t de s'assurer de l'a	ou réduire les ef y incluant les so absence d'impac	fets négatifs nota cénarios alternatif cts résiduels notal	bles du projet s fs éventuelleme oles. <u>Il convient</u>
enues ou mises en onvironnement ou la udiés) et permettanéciser et de détaille Le projet s'implante dand'habitat. En effet, le pr	œuvre pour éviter o santé humaine (en t de s'assurer de l'a	ou réduire les ef y incluant les so absence d'impac e de mesures, co tre ouverte à l'urbani ns.	fets négatifs nota cénarios alternatif ets résiduels notal ntenu, mise en œ sation à court et moyer	bles du projet s fs éventuelleme ples. <u>Il convient</u> uvre, suivi, duré n terme et à vocation
cenues ou mises en onvironnement ou la pudiés) et permettan éciser et de détaille Le projet s'implante dan d'habitat. En effet, le prode plus, il est situé hors	œuvre pour éviter of santé humaine (en et de s'assurer de l'a er ces mesures (type ens une zone destinée à ê rojet prévoit des habitation	ou réduire les ef y incluant les so absence d'impac e de mesures, co tre ouverte à l'urbani ns. et n'engendrera aucu	fets négatifs nota cénarios alternatif ets résiduels notal ntenu, mise en œ sation à court et moyer n rejet dangereux ou de	bles du projet s fs éventuelleme ples. Il convient uvre, suivi, duré n terme et à vocation e prélèvements.
cenues ou mises en onvironnement ou la pudiés) et permettantéciser et de détaille Le projet s'implante dant d'habitat. En effet, le propense plus, il est situé horse La parcelle d'implantati	œuvre pour éviter of santé humaine (en et de s'assurer de l'a er ces mesures (type ens une zone destinée à ê rojet prévoit des habitations de zonages sensibles en du projet est situé hor	ou réduire les ef y incluant les so absence d'impac e de mesures, co tre ouverte à l'urbani- ns. et n'engendrera aucus es zonage réglementa	fets négatifs nota cénarios alternatif ets résiduels notal entenu, mise en œ sation à court et moyer n rejet dangereux ou de aire du PPRi Viré (appr	bles du projet s fs éventuelleme ples. Il convient uvre, suivi, duré n terme et à vocation e prélèvements. ouvé en 2004).
cenues ou mises en onvironnement ou la pudiés) et permettantéciser et de détaille Le projet s'implante dant d'habitat. En effet, le propense plus, il est situé horse La parcelle d'implantati	œuvre pour éviter of santé humaine (en et de s'assurer de l'a er ces mesures (type en sune zone destinée à ê rojet prévoit des habitations de zonages sensibles e	ou réduire les ef y incluant les so absence d'impac e de mesures, co tre ouverte à l'urbani- ns. et n'engendrera aucus es zonage réglementa	fets négatifs nota cénarios alternatif ets résiduels notal entenu, mise en œ sation à court et moyer n rejet dangereux ou de aire du PPRi Viré (appr	bles du projet s fs éventuelleme ples. Il convient uvre, suivi, duré n terme et à vocation e prélèvements. ouvé en 2004).
cenues ou mises en onvironnement ou la pudiés) et permettan éciser et de détaille Le projet s'implante dan d'habitat. En effet, le proper plus, il est situé hors La parcelle d'implantati	œuvre pour éviter of santé humaine (en et de s'assurer de l'a er ces mesures (type ens une zone destinée à ê rojet prévoit des habitations de zonages sensibles en du projet est situé hor	ou réduire les ef y incluant les so absence d'impac e de mesures, co tre ouverte à l'urbani- ns. et n'engendrera aucus es zonage réglementa	fets négatifs nota cénarios alternatif ets résiduels notal entenu, mise en œ sation à court et moyer n rejet dangereux ou de aire du PPRi Viré (appr	bles du projet s fs éventuelleme ples. Il convient uvre, suivi, duré n terme et à vocation e prélèvements. ouvé en 2004).
cenues ou mises en onvironnement ou la pudiés) et permettan éciser et de détaille Le projet s'implante dan d'habitat. En effet, le proper plus, il est situé hors La parcelle d'implantati	œuvre pour éviter of santé humaine (en et de s'assurer de l'a er ces mesures (type ens une zone destinée à ê rojet prévoit des habitations de zonages sensibles en du projet est situé hor	ou réduire les ef y incluant les so absence d'impac e de mesures, co tre ouverte à l'urbani- ns. et n'engendrera aucus es zonage réglementa	fets négatifs nota cénarios alternatif ets résiduels notal entenu, mise en œ sation à court et moyer n rejet dangereux ou de aire du PPRi Viré (appr	bles du projet s fs éventuelleme ples. Il convient uvre, suivi, duré n terme et à vocation e prélèvements. ouvé en 2004).
cenues ou mises en onvironnement ou la pudiés) et permettan éciser et de détaille Le projet s'implante dan d'habitat. En effet, le proper plus, il est situé hors La parcelle d'implantati	œuvre pour éviter of santé humaine (en et de s'assurer de l'a er ces mesures (type ens une zone destinée à ê rojet prévoit des habitations de zonages sensibles en du projet est situé hor	ou réduire les ef y incluant les so absence d'impac e de mesures, co tre ouverte à l'urbani- ns. et n'engendrera aucus es zonage réglementa	fets négatifs nota cénarios alternatif ets résiduels notal entenu, mise en œ sation à court et moyer n rejet dangereux ou de aire du PPRi Viré (appr	bles du projet s fs éventuelleme ples. Il convient uvre, suivi, duré n terme et à vocation e prélèvements. ouvé en 2004).
cenues ou mises en onvironnement ou la pudiés) et permettan éciser et de détaille Le projet s'implante dan d'habitat. En effet, le proper plus, il est situé hors La parcelle d'implantati	œuvre pour éviter of santé humaine (en et de s'assurer de l'a er ces mesures (type ens une zone destinée à ê rojet prévoit des habitations de zonages sensibles en du projet est situé hor	ou réduire les ef y incluant les so absence d'impac e de mesures, co tre ouverte à l'urbani- ns. et n'engendrera aucus es zonage réglementa	fets négatifs nota cénarios alternatif ets résiduels notal entenu, mise en œ sation à court et moyer n rejet dangereux ou de aire du PPRi Viré (appr	bles du projet s fs éventuelleme ples. Il convient uvre, suivi, duré n terme et à vocation e prélèvements. ouvé en 2004).
cenues ou mises en onvironnement ou la pudiés) et permettan éciser et de détaille Le projet s'implante dan d'habitat. En effet, le proper plus, il est situé hors La parcelle d'implantati	œuvre pour éviter of santé humaine (en et de s'assurer de l'a er ces mesures (type ens une zone destinée à ê rojet prévoit des habitations de zonages sensibles en du projet est situé hor	ou réduire les ef y incluant les so absence d'impac e de mesures, co tre ouverte à l'urbani- ns. et n'engendrera aucus es zonage réglementa	fets négatifs nota cénarios alternatif ets résiduels notal entenu, mise en œ sation à court et moyer n rejet dangereux ou de aire du PPRi Viré (appr	bles du projet s fs éventuelleme ples. Il convient uvre, suivi, duré n terme et à vocation e prélèvements. ouvé en 2004).
cenues ou mises en onvironnement ou la pudiés) et permettan éciser et de détaille Le projet s'implante dan d'habitat. En effet, le proper plus, il est situé hors La parcelle d'implantati	œuvre pour éviter of santé humaine (en et de s'assurer de l'a er ces mesures (type ens une zone destinée à ê rojet prévoit des habitations de zonages sensibles en du projet est situé hor	ou réduire les ef y incluant les so absence d'impac e de mesures, co tre ouverte à l'urbani- ns. et n'engendrera aucus es zonage réglementa	fets négatifs nota cénarios alternatif ets résiduels notal entenu, mise en œ sation à court et moyer n rejet dangereux ou de aire du PPRi Viré (appr	bles du projet s fs éventuelleme ples. Il convient uvre, suivi, duré n terme et à vocation e prélèvements. ouvé en 2004).
cenues ou mises en onvironnement ou la pudiés) et permettan éciser et de détaille Le projet s'implante dan d'habitat. En effet, le proper plus, il est situé hors La parcelle d'implantati	œuvre pour éviter of santé humaine (en et de s'assurer de l'a er ces mesures (type ens une zone destinée à ê rojet prévoit des habitations de zonages sensibles en du projet est situé hor	ou réduire les ef y incluant les so absence d'impac e de mesures, co tre ouverte à l'urbani- ns. et n'engendrera aucus es zonage réglementa	fets négatifs nota cénarios alternatif ets résiduels notal entenu, mise en œ sation à court et moyer n rejet dangereux ou de aire du PPRi Viré (appr	bles du projet s fs éventuelleme ples. Il convient uvre, suivi, duré n terme et à vocation e prélèvements. ouvé en 2004).

7 Auto-évaluation (facultatif)

i Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet Charles Control of the Control	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	V
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	V
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	V
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	•
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	~
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	V

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet Control of the	
1	Annexe 7 : Extrait du PPRi de la commune de Saint-Lô	~
2	Annexe 8 : Extrait du périmètre de protection au titre des abords de protection historique (Atlas des patrimoines)	V
3	Annexe 9 : Etude zone humide (Socotec, 2022)	7
4	Annexe 10 : Plan de la zone humide après projet (GEOSAT Normandie, 23/03/2023)	V
5		0

Engagement et signature	
Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résul des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres lég	_
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dess	us 🗆
Nom HERBIN	
Prénom FRANCOIS	Société Cooperative de Production d/H.U.M. LOGIMANCHE
Qualité du signataire D'RECTFUR	5, rue Emile Pnaul - B.P. 440 50010 SAINT LO CEDEX
A SAINT- (6 50000	
Fait le 2 8 0 3 2 0 23	Signature du (des) demandeur(s)

9